



Z.A Nord
72300 Parce sur Sarthe

Tél : (Compta) 02.43.62.09.08

service.client@vis-express.fr

SAS VISSERIE SERVICE AU CAPITAL DE 1 005 000 €
302 494 224 R.C.S. LE MANS - NAF 4674A - TVA FR57302494224
No EORI FR302494224
www.vis-express.fr

ACHILLE GRELLIER
HOLITOR SASU
36 AV JULIEN BAILLY

46100 FIGEAC

FACTURE No 891349

DU 05/03/26

Votre ADV : AMELIE L pays : 1
Nro Client : CL 541801 E-mail : achille.grellier@gmail.com
NO INTRA. CLIENT : FR44988490280

VS-Code	Désignation	Code Client	Qté	Px Net au cent	Total TTC
BON DE LIVRAISON No : 3473 DU 05/03/26 41 CHRONO 18 No suivi : XN059275570J					
Votre Cde : 1261609-WWW.VIS-EXPRESS.FR-04.03.26-19:04 AR.No:AR757940					
Port HT:9.54					
1 4213129001	Corps de boulon filetage partiel Tête hexagonale TH M12X90 Classe 12.9 Acier brut DIN 931,VS4109		10	111.60	11.16
2 4334000802	Ecrou frein M8 Acier zingué DIN 985,VS4325		200	1.56	3.12
3 4334001002	Ecrou frein M10 Acier zingué DIN 985,VS4325		100	3.24	3.24
4 4366001202	Ecrou frein Acier zingué M12 Classe 10 VS-DIN985,VS0112,Risque de fragilisation hydrogene suivant ISO 4042		100	6.96	6.96
Forfait Emballage & Transport TTC					11.45
TOTAL H.T					29.94
TVA 20%					5.99
TOTAL EURO TTC					35.93

Dont éco-contribution de 0.01 HT par kg, non éligible à toute remise

IBAN : FR76 1790 6001 1272 5017 0700 137 - BIC : AGRIFRPP879
ECHEANCE : 12/03/26

Conformément à la loi AGECE, l'Eco-contribution est affichée sur les factures et reversée aux Eco-organismes suivants : PCMB (FR301800_041YBS), DEA (FR301800_10HVUX), ABJ (FR301800_14QAOD), Emballages ménagers et Papiers graphiques (FR301800_01ICUP).

Le transfert des risques intervient conformément à l'Incoterm applicable mentionné sur la facture. Les prix facturés correspondent aux tarifs en vigueur au jour de la livraison. En cas de contestation, le tribunal de commerce du Mans sera seul compétent. Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété de Visserie Service SAS jusqu'au paiement complet du prix. Pas d'escompte pour paiement anticipé. Tout retard de règlement entraîne, de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire, à compter du lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture, au paiement de pénalité de retard sur la base du taux BCE majoré de dix (10) points et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. INCOTERM applicable pour les pays hors Union Européenne : DAP – Incoterms® 2020.

Tolérance sur quantité : NFE 25-007
Boîtages indicatifs

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site internet. Elles sont seules applicables. Toute modification doit faire l'objet d'un accord écrit.